



KPMG SA
Parc Edonia – Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint-Grégoire Cedex
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*



Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex
*« Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Lumibird S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre***

Assemblée générale du 04 mai 2021 - résolution n° 27
Lumibird S.A.
2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion
Ce rapport contient 3 pages



KPMG SA
Parc Edonia – Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint-Grégoire Cedex
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*



Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex
*« Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Lumibird S.A.

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion
Capital social : € 22 466 882

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale du 04 mai 2021 - résolution n° 27

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration étant précisé que ce plafond serait porté à 30 % du capital si l'attribution bénéficiait à l'ensemble du personnel salarié de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Lumibird S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à émettre
13 avril 2021*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Rennes, le 13 avril 2021

Saint-Herblain, le 13 avril 2021

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Vincent Broyé
Associé


Alexis Levasseur
Associé